



Rapport annuel 2025

LES ASSOCIATIONS
MUTUELLES
LE CONSERVATEUR

Société à forme tontinière,
entreprise régie par le Code des assurances



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

LES ASSOCIATIONS
MUTUELLES
LE CONSERVATEUR

Assemblée Générale Ordinaire
des Sociétaires du 2 juin 2026
et le cas échéant, du 18 juin 2026

Compte rendu des opérations de la Société
au 31 décembre 2025

Les Associations Mutuelles Le Conservateur
Société à forme tontinière,
entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris.
Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.
Téléphone : 01 53 65 72 00 – Fax : 01 53 65 86 00
conservateur.fr

Conseil de Surveillance (au 31/12/2025)

M. Olivier RICHE – Président du Conseil de Surveillance
M. Cyril LE TOUZÉ – Membre du Conseil de Surveillance – Président d'honneur
M. François MARTINEAU – Membre du Conseil de Surveillance – Vice-Président
M^{me} Agnès CANARELLI – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Odile DE DAMAS-NOTTIN – Membre du Conseil de Surveillance
M. Dominique HARTOG – Membre du Conseil de Surveillance
M. Alexandre JEVAKHOFF – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Patricia MICHAU – Membre du Conseil de Surveillance
M. Philippe MONDAN – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Valérie PLAGNOL – Membre du Conseil de Surveillance
M. Arnaud POMEL – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Ony PIRIOU* – Membre du Conseil de Surveillance
M. Grégory FOURDRINIER* – Membre du Conseil de Surveillance

* Élus par les salariés

Directoire (au 31/12/2025)

M. Gilles ULRICH – Président du Directoire
M^{me} Marie-Hélène HODANGER – Directrice Distribution, Juridique
et Ressources Humaines
M. Bruno LAMARD – Directeur des Opérations
M. Olivier MEUNIER – Directeur Technique et Finance

Directoire (au 01/01/2026)

M. Olivier MEUNIER – Président du Directoire
M^{me} Elisabeth FABRE – Directrice Distribution, Juridique et Conformité
M. Bruno LAMARD – Directeur des Opérations
M^{me} Aude SAVOPOULOS – Secrétaire Générale

Commissaire aux comptes (au 31/12/2025)

KPMG Audit, Département de KPMG S.A. représenté par M. Jean-François MORA

Sommaire

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

- P. 06 > Environnement économique, concurrentiel et réglementaire
- P. 09 > Activité et situation de la Société au cours de l'exercice écoulé
- P. 16 > Méthode d'établissement des comptes annuels
- P. 16 > Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- P. 17 > Dépenses et charges non déductibles fiscalement
- P. 17 > Actionnariat Salarié
- P. 17 > Proposition de fixation des jetons de présence

Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise

- P. 19 > Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 (article 42.3 des Statuts)
- P. 20 > Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise

Rapports du Commissaire aux comptes

- P. 28 > Rapport sur les comptes annuels
- P. 33 > Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- P. 34 > Rapport spécial du Commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57- IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants

Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

- P. 35 > Ordre du jour
- P. 36 > Texte des résolutions

Comptes Annuels 2025

Sommaire détaillé page 39

- P. 40 > Compte de résultat
- P. 42 > Bilan
- P. 44 > Hors bilan
- P. 45 > Annexe aux comptes annuels

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre Société a l'honneur, conformément à l'article 42.3 alinéa 2 des Statuts, de vous rendre compte des opérations de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2025 tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2025.

Vous entendrez à l'issue de la présentation de ce rapport les observations du Conseil de Surveillance.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports de notre Commissaire aux comptes.

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, CONCURRENTIEL ET RÉGLEMENTAIRE

1.1 Contexte économique et financier

1.1.1. Contexte économique

En 2025, le recul généralisé de l'inflation amorcé après les pics de 2022 s'est confirmé. Dans ce contexte, les Banques centrales ont progressivement entamé un desserrement de leur politique monétaire, notamment par une baisse des taux directeurs.

Aux États-Unis, l'économie affiche encore une dynamique favorable, portée par la résilience de la consommation des ménages. Toutefois, les tensions inflationnistes pourraient persister, notamment en lien avec certains ajustements tarifaires, tandis que le marché de l'emploi commence à montrer des signes de ralentissement. Dans ce cadre, les autorités monétaires adoptent un ton plus accommodant, en vue de soutenir le marché du travail. Si l'assouplissement monétaire constitue un soutien aux marchés financiers, il reflète également une forme de fragilité économique sous-jacente.

La croissance américaine devrait rester sur des niveaux similaires à ceux de 2025 (2,1 % en 2026 après 2 % en 2025 selon le FMI). En zone Euro, l'Allemagne pourrait profiter des premiers effets des plans annoncés après un retour en territoire positif connu en 2025 (soit 0,9 % en 2026 après 0,2 % en 2025), l'économie de la zone au global restant sur des niveaux de croissance proches de 1,1 %. En Chine, la croissance pourrait continuer à ralentir alors que les relances peinent toujours à compenser la problématique liée au marché immobilier (4,2 % en 2026 et 4,8 % en 2025).

Par ailleurs, les pays développés ont des stocks de dette très élevés et ne présentent pas pour le moment de plan court moyen terme visant à les réduire de manière significative. Les plans annoncés constituent un catalyseur important pour la performance des marchés financiers.

Ainsi certains actifs font office de valeur refuge, notamment l'or, qui bénéficie également de la demande en provenance des banques centrales, par exemple en Chine.

Alors que la croissance tend à décélérer, plusieurs éléments sont à surveiller :

- ♦ La poursuite des tensions géopolitiques avec des implications possibles sur les marges des entreprises ;
- ♦ La politique monétaire des Banques centrales, lesquelles doivent trouver un équilibre entre le niveau des taux directeurs, l'inflation, et les tensions sur le marché de l'emploi ;
- ♦ La concrétisation de la rentabilité des cash-flows investis dans le secteur de la technologie dans un contexte de compétition entre différents pays et géants du secteur ;
- ♦ L'énergie et les ressources en métaux stratégiques disponibles pour répondre au développement de l'intelligence artificielle.

1.1.2. Contexte financier

1.1.2.1. Marchés de taux

L'inflation a poursuivi sa tendance baissière, permettant une normalisation progressive des courbes de taux. Celles-ci étaient auparavant inversées, les taux courts traduisant les tensions provoquées par la hausse soudaine de l'inflation à court terme, tandis que les taux longs intégraient l'hypothèse d'un retour graduel vers la cible de 2 % fixée par les Banques centrales.

La situation budgétaire des différents pays est un élément important de la reconstitution de la prime des risques sur la partie longue de la courbe des taux, avec des pays développés, notamment les États-Unis et les pays de la zone Euro, qui devront émettre un volume important de dette pour financer leurs programmes de relance. La volatilité pourrait ainsi rester importante sur les parties longues des courbes de taux, alors que la partie courte, fortement liée à la politique monétaire, devrait rester assez basse.

L'instabilité politique en France n'a pas jusqu'à présent engendré de dégradation significative sur le spread du pays, cependant il convient d'y porter une attention particulière.

Alors que le plan de relance européen se précise, des opportunités pourront se présenter sur des emprunts obligataires d'entités supranationales dont la mission vise à renforcer la souveraineté économique de la zone Euro, ainsi que l'action en faveur du climat.

À la date d'arrêté, les taux d'emprunt à 10 ans pour les principaux pays de la zone Euro s'établissent aux niveaux ci-dessous :

	2025	RAPPEL 2024
France	+3,56 %	+3,19 %
Allemagne	+2,85 %	+2,36 %
Italie	+3,55 %	+3,52 %
Espagne	+3,28 %	+3,06 %

1.1.2.2. Marchés actions

Les marchés actions ont affiché des performances significatives, malgré des niveaux de valorisation déjà élevés. Cette dynamique s'explique notamment par le maintien des résultats des entreprises, l'assouplissement progressif des politiques monétaires et des anticipations favorables sur la productivité. Les États-Unis demeurent en tête de la performance mondiale, portés en particulier par les grandes capitalisations technologiques, tandis que l'Europe a connu des phases de surperformance, dans un environnement marqué par des ajustements sectoriels et géographiques.

Les niveaux de valorisation actuels interrogent toutefois la soutenabilité des rendements futurs, en particulier au regard de la concentration des performances sur un nombre limité d'acteurs. À moyen terme, la croissance des résultats des principales entreprises composant les indices devrait continuer de soutenir les marchés. Par ailleurs, la diffusion progressive des gains de productivité liés à l'intelligence artificielle pourrait bénéficier à un éventail plus large de secteurs, favorisant ainsi un élargissement de la dynamique de marché.

En Europe, les annonces relatives au renforcement des dépenses de défense et à l'investissement public constituent un facteur de soutien potentiel à l'activité, sous réserve de leur mise en œuvre effective. L'évolution des cadres budgétaires nationaux, notamment en Allemagne avec l'assouplissement des contraintes liées à la dette, sera déterminante pour la trajectoire économique régionale. La situation politique française demeure, quant à elle, un facteur d'incertitude susceptible d'influer sur la valorisation des actifs domestiques.

L'assouplissement monétaire global demeure un levier de soutien aux marchés financiers, en particulier aux actifs risqués. Par ailleurs, certaines évolutions réglementaires pourraient permettre à des acteurs, notamment bancaires, d'accroître leur exposition à des segments plus dynamiques. Ces éléments devront toutefois être appréciés avec prudence, au regard des niveaux de valorisation et des risques macroéconomiques persistants.

À la date d'arrêt, l'évolution des principaux indicateurs action en Europe est la suivante :

	2025	RAPPEL 2024
CAC 40	14,28 %	-2,15 %
Eurostoxx 50	22,06 %	+8,28 %

1.2 Épargne des ménages et marché de l'assurance-vie

Dans un environnement demeurant marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques, les comportements d'épargne des ménages français continuent d'évoluer. La collecte brute de l'assurance-vie atteint 192,1 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2024, soit +17,1 milliards d'euros. Cette dynamique s'observe à la fois sur les supports en unités de compte (+13 %) et les supports en euros (+8 %).

La collecte nette s'établit à 50,6 milliards d'euros en 2025, en progression de 22,1 milliards d'euros sur un an. Elle est portée majoritairement par les unités de compte (+42,5 milliards d'euros), mais également par un retour à une collecte nette positive sur les fonds en euros (+8,1 milliards d'euros), après cinq années consécutives de décollecte. Dans ce contexte, l'encours total de l'assurance-vie atteint 2 107 milliards d'euros à fin décembre 2025, en hausse de 6,1 % sur un an.

En matière de rémunération, le rendement moyen des fonds en euros est estimé à 2,65 % en 2025⁽¹⁾. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des revalorisations observées en 2024 (2,6 % selon l'ACPR⁽²⁾).

[1] Estimation publiée par Facts & Figures.

[2] Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

2. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

2.1 Activité et situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.1. Chiffre d'affaires

Dans un contexte fortement concurrentiel, le chiffre d'affaires s'établit à 444 M€ sur l'exercice 2025. Les primes uniques et programmées en représentent 85 %.

DONNÉES EN M €	2025	2024
Primes uniques et programmées	376,6	438,4
Primes périodiques	67,6	74,8
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	444,2	513,2

Cette évolution s'explique notamment par deux facteurs structurels. D'une part, la commercialisation des adhésions par primes périodiques est arrêtée depuis le 01/01/2019, de sorte que le chiffre d'affaires sur ce périmètre est désormais uniquement lié à l'écoulement du stock. D'autre part, en date du 15/10/2024, et compte tenu de la baisse des taux constatée au cours de l'exercice, les associations collectives d'épargne viagère présentant une durée résiduelle de 6 et 7 ans ont été fermées à la commercialisation, ce qui a contribué à la diminution du volume d'affaires afférentes.

2.1.2. Collecte nette

La collecte nette consiste en la différence entre le chiffre d'affaires et les prestations⁽³⁾.

Elle s'établit à 92,7 M€ en 2025, en retrait par rapport à 2024 (178,9 M€), en cohérence avec la baisse du chiffre d'affaires sur l'exercice.

DONNÉES EN M €	2025	2024
Primes uniques et programmées	187,7	264,6
Primes périodiques	-95,0	-85,7
TOTAL COLLECTE NETTE	92,7	178,9

En conséquence de l'arrêt de la commercialisation des adhésions par primes périodiques, ce périmètre présente une décollecte nette.

2.1.3. Provisions techniques

DONNÉES EN M €	2025	2024
Provisions mathématiques	4 967,3	4 643,2
Provision globale de gestion	1,4	1,4
Provisions pour sinistres	2,4	2,2
TOTAL	4 971,2	4 646,9

Les provisions mathématiques correspondent à l'avoir des associations collectives d'épargne viagère, c'est-à-dire la masse des fonds appartenant aux Sociétaires. Leur évolution comparativement à l'exercice précédent résulte d'une part de la collecte nette positive, d'autre part de l'évolution des marchés financiers.

(3) En ce compris la charge des provisions pour sinistres.

La provision globale de gestion est stable. En ce qui concerne la Société d'assurance, cette provision est évaluée dans le contexte de la réglementation applicable aux contrats d'épargne, de retraite et de capitalisation.

Les provisions pour sinistres sont également stables par rapport à l'exercice précédent.

2.1.4. Gestion financière

2.1.4.1. Gestion financière des fonds propres

Les actifs regroupés dans le canton dénommé « Réserve » correspondent principalement aux fonds propres de la Société d'assurance.

VALEUR DE MARCHÉ	2025		2024	
	M €	%	M €	%
Monétaire	51,9	31,3 %	48,2	31,1 %
Obligations et OPC obligataires	62,7	37,8 %	57,3	36,9 %
-> Dont Parts d'OPC	0,03	0,02 %	0,03	0,02 %
-> Dont Dettes souveraines	10,2	6,1 %	9,3	6,0 %
Immobilier	33,6	20,2 %	33,6	21,6 %
Actions et OPC actions	17,9	10,8 %	16,1	10,4 %
Divers	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
TOTAL	166,1	100,0 %	155,2	100,0 %

Cette évaluation est présentée hors compte bancaire afférent aux associations collectives d'épargne viagère.

2.1.4.2. Gestion financière des cantons

L'avoir des associations collectives d'épargne viagère ⁽¹⁾ est assez diversifié. Il se répartit en valeur de marché comme suit :

VALEUR DE MARCHÉ	2025		2024	
	M €	%	M €	%
Monétaire	105,9	2,1 %	176,2	3,8 %
Obligations et OPC obligataires	2 984,3	59,7 %	2 829,5	60,6 %
-> Dont Parts d'OPC	2 555,7	51,2 %	2 377,3	50,9 %
-> Dont Dettes souveraines	6,0	0,1 %	11,0	0,2 %
Immobilier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Actions et OPC actions	1 259,3	25,2 %	1 026,5	22,0 %
Divers	646,6	12,9 %	638,2	13,7 %
-> Dont FCPR	614,8	12,3 %	606,4	13,0 %
TOTAL	4 996,1	100,0 %	4 670,4	100,0 %

(1) Y compris règlements en attente d'affectation.

La valeur de marché totale est en progression par rapport à l'exercice précédent, soutenue à la fois par une collecte nette positive et par une évolution favorable des marchés financiers.

Les points structurants sur l'exercice sont les suivants :

- ♦ Maintien d'une exposition géographique à l'international principalement sur le segment des marchés actions ;
- ♦ Maintien d'une exposition au segment "high-yield" dans une logique continue d'optimisation des rendements ajustés du risque ;
- ♦ Les investissements (engagements) en actifs illiquides visent à conserver l'allocation actuelle.

2.1.5. Résultats

2.1.5.1. Répartition de l'association 2025

L'association collective d'épargne viagère ouverte le 01/01/2005 est arrivée à échéance le 31/12/2024 et a été répartie en 2025.

Elle comprenait 18 046 adhésions, le montant réparti s'élevant à 356,1 M€..

Ce montant a été réparti entre les ayants droit d'après les modalités indiquées dans la note technique définie aux articles R322-151 du Code des assurances, en tenant compte des sommes versées par l'adhérent, de l'âge de l'assuré, de la durée de l'adhésion, des modes et dates de versement et des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Sous ces conditions et à titre illustratif, le rendement d'une adhésion de durée 15 ans effectuée à l'âge de 45 ans sur la base d'un paiement unique au 1^{er} janvier est de 4 %, en base annuelle moyenne ⁽²⁾.

2.1.5.2. Répartition de l'association 2026

L'association collective d'épargne viagère ouverte le 01/01/2006 est arrivée à échéance le 31/12/2025 et est en cours de répartition début 2026.

2.1.5.3. Résultats techniques et comptables

L'avoir des associations collectives d'épargne viagère a été doté de 36,4 M€ sur l'exercice, dont 31,8 M€ à la date d'arrêté, conformément aux articles 17 et 22 des Statuts ⁽³⁾.

Le résultat net d'impôt est de 10 K€, ce qui est globalement stable comparativement à l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

2.1.6. Niveau des fonds propres / Marge de solvabilité

Le Capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II est couvert 3,2 fois : 48,7 M€ d'éléments constitutifs pour une exigence minimale de 15,3 M€.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente l'intégralité des éléments attendus dans le cadre réglementaire afférent.

(2) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} avril 2025 pour une cotisation unique versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 1^{er} janvier 2025, le 1^{er} janvier 2010 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, par un sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

(3) Dont 12,5 M€ pour l'association collective d'épargne viagère 2026, 16,4 M€ pour l'association 2027 et 2,9 M€ pour les Tontines restantes.

2.1.7. Respect du ratio des fonds propres

Le respect du ratio des fonds propres en ce qui concerne les exigences de couverture de Capital de solvabilité requis est présenté section 2.1.6.

2.2 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

2.2.1. Risques financiers et solvabilité

L'analyse du profil de risque de la Société d'assurance est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C. Profil de risque.

2.2.2. Adéquation du capital interne

Conformément à l'article L354-2 du Code des assurances, la Société d'assurance établit chaque année un Rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation, structurée selon les définitions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, est présentée au Conseil de Surveillance, puis envoyée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution selon les délais réglementaires.

Ce rapport amène à constater, au titre de l'Évaluation 3 « adéquation de la Formule standard », que le Capital de solvabilité requis, tel que défini par la Formule standard, est une évaluation raisonnable. En effet, une évaluation du Besoin global de solvabilité sur les seuls risques de la Formule Standard (BGS1) conduit à constater à la date d'arrêté un niveau de capital requis moindre.

2.2.3. Risque de liquidité

L'analyse du risque de liquidité et de trésorerie est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C.4 Risque de liquidité et de trésorerie.

2.2.4. Risques non financiers

L'analyse des risques non financiers est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ C.5. Risque opérationnel ;
- ♦ C.6. Autres risques importants.

2.3 Indication sur l'utilisation des instruments financiers par la Société

Les investissements de la Réserve sont effectués sur des investissements financiers autorisés au Livre III, Titre V, Chapitre III du Code des assurances.

Les investissements effectués dans le cadre des associations collectives d'épargne viagère sont ceux autorisés par ce même Code.

2.4 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société d'assurance n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

2.5 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière

Les indicateurs clés en matière de performance de nature financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ A.3. Résultats des investissements ;
- ♦ E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis ;
- ♦ F.1. Déclarations quantitatives.

Les indicateurs clés en matière de performance extra-financière sont présentés dans le Rapport d'investissement durable du Groupe et des Sociétés d'assurance.

2.6 Progrès réalisés ou événements significatifs

Compte tenu des resserrements monétaires opérés depuis 2022 et des tensions suite à la révision des tarifs douaniers par le gouvernement américain, l'économie mondiale, de plus en plus orientée vers les services, a fait preuve d'une résilience notable en 2025. Par ailleurs, les tensions géopolitiques se renforcent, avec des visions de plus en plus impérialistes de la part de puissances mondiales.

Dans ce contexte complexe, le Groupe et les Sociétés d'assurance ont continué d'évoluer dans la continuité de la dynamique connue depuis plusieurs années. Le renforcement des réseaux de distribution, la montée en gamme patrimoniale de l'offre à destination de la clientèle cible ont permis de constater les bonnes performances sur l'exercice :

- ♦ La collecte du Groupe a été la meilleure de tous les temps, avec 1 384 M€, soit 5 % de plus qu'en 2024 ;
- ♦ Plus spécifiquement, 4 mois de l'exercice 2025 font désormais partie des 10 meilleurs mois de tous les temps en matière de collecte, dont avril 2025, qui, à l'issue de l'exercice 2025, constituait le meilleur mois de collecte de tous les temps ;
- ♦ Les fonds gérés par le Groupe ont atteint le seuil de 12,2 Md€.

Il convient néanmoins de rester prudent quant aux perspectives futures au regard des tensions géopolitiques actuelles ainsi qu'aux enjeux portés par la configuration budgétaire et politique française.

2.7 Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

2.8 Évolution prévisible de la Société en 2026

Le pilier de la stratégie du Groupe et des Sociétés d'assurance demeure la pérennité et la robustesse de l'épargne de leurs clients. C'est pour cela que la solvabilité, gage de leur indépendance, est pilotée et maintenue fermement depuis 1844.

C'est dans cet objectif que la philosophie de gestion du Groupe et des Sociétés d'assurance demeure la même depuis 180 ans : donner de la valeur au temps en se concentrant sur les tendances de fond et en proposant des solutions d'épargne à moyen et long terme innovantes, permettant de bénéficier des opportunités de marché. Nous avons pu ainsi, depuis 1844, braver les tempêtes et garder la tête froide lors des périodes d'euphorie.

C'est ce à quoi le Groupe et les Sociétés d'assurance seront tout particulièrement attentifs sur les prochains temps, afin d'accompagner leurs clients et Sociétaires dans ces moments complexes.

2.9 Succursales – filiales et participations

La Société d'assurance n'a aucune succursale, ni ne détient aucune filiale.

La Société d'assurance détient comme participations directes à la date d'arrêté :

NOM DE LA PARTICIPATION	POURCENTAGE DE DÉTENTION
Conservateur Finance	33,77 %
SCI Le Conservateur	0,65 %
Conservateur Patrimoine	1 %

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue durant l'exercice clos.

Les indicateurs économiques d'activité des filiales sont les suivants :

EN MILLIONS D'EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	FONDS PROPRES (YC RÉSULTAT)	TOTAL BILAN
Conservateur Finance	19,0	2,0	20,2	29,0
SCI Le Conservateur	4,0	1,2	41,5	41,9
Conservateur Patrimoine	1,4	- 0,2	0,8	1,0

2.10 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-						-					
Montant total des factures concernées HT	-	1 075 205	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	3,03 %	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures reçues												
Nombre de factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : NA Délais légaux : NA					

NA : Non applicable

NOTA BENE : Conformément à la circulaire de la FFA publiée en date du 22 mai 2017, les activités d'assurance et de réassurance sont exclues des informations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

2.11 Ressources incorporelles essentielles

Les ressources incorporelles essentielles de notre Groupe jouent un rôle important dans la création de valeur et le développement de nos activités.

La stratégie organisationnelle conduite au sein de notre Maison Le Conservateur, structurée notamment autour de deux sociétés d'assurances, d'une entreprise d'investissement et de financement, d'une société de gestion de portefeuille et d'une société de courtage qui a notamment vocation à proposer des services aux dirigeants d'entreprise, permet au Groupe et aux Sociétés d'assurance de proposer à ses Sociétaires et clients une offre complète et intégrée. Cette approche globale, qui combine assurance, offre de produits financiers et conseil en gestion de patrimoine, est un véritable atout permettant de répondre de manière précise aux besoins variés de nos Sociétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Grâce notamment à une gestion rigoureuse de nos engagements et à notre marque Le Conservateur nous travaillons à consolider notre réputation et notre image de marque. Les compétences et l'expertise de nos collaborateurs, dans les différentes directions d'activités, sont également essentielles pour proposer régulièrement à nos Sociétaires de nouveaux produits ainsi que nos solutions signature. Cette richesse de compétences est un atout majeur qui nous permet de maintenir un haut niveau d'exigence dans les offres que nous proposons.

Enfin, les relations entretenues par notre réseau d'agents généraux avec nos Sociétaires constituent un facteur important de fidélisation. Grâce à leur proximité, leurs conseils personnalisés et leur écoute attentive, nos agents jouent un rôle essentiel dans la relation avec nos Sociétaires.

L'ensemble de ces ressources incorporelles essentielles combinées participent ainsi activement à la pérennité et à la croissance du Groupe et des Sociétés d'assurance.

3. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Société d'assurance soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

4. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent Rapport le tableau des résultats des 5 derniers exercices établis selon le modèle de l'Annexe 2.2 du Livre II de la partie réglementaire du Code de commerce.

EN MILLIERS D'EUROS	2021	2022	2023	2024	2025
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	390 331	438 578	416 963	513 195	444 224
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2 392	3 255	3 375	3 482	3 211
Impôts sur les bénéfices	-753	-85	0	14	-38
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	9	11	0	75	10
Montant des bénéfices distribués	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
PERSONNEL					
Nombre de salariés	213	220	216	230	225
Montant de la masse salariale	5 524	6 152	5 516	5 329	5 072
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres etc.)	2 143	2 240	2 230	2 125	1 783

5. DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT


Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société a supporté des dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 31 338,48 euros avec une charge d'impôt correspondante de 7 834,62 euros.

6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Sans objet, la Société d'assurance ayant la forme sociale d'une société à forme tontinière.

7. PROPOSITION DE FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

Sans objet.



Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise

A – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 (ARTICLE 42.3 DES STATUTS)

En application de l'article 42.3 des Statuts, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des Sociétaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport établi par le Directoire.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport du Directoire ont été présentés au Conseil de Surveillance par le Directoire à l'occasion d'une réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue le 27 mars 2026, soit dans le délai réglementaire de trois mois mentionné à l'article susvisé des Statuts.

1 Gestion de la Société

1.1 Les principaux faits marquants ont été consignés dans le rapport du Directoire sur lequel nous n'avons pas d'observations à formuler.

1.2 Pendant la période de l'exercice au cours de laquelle nous avons exercé notre mandat dans le cadre du Conseil de Surveillance, le Directoire nous a rendu compte de sa gestion et nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires, avec le concours des comités spécialisés.

2 Comptes sociaux

Votre Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2025 que lui a présentés le Directoire dans les délais statutaires ainsi que son rapport sur l'activité de la Société au cours de cet exercice.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a interrogé le Commissaire aux comptes de la Société sur les comptes sociaux ainsi que sur les conditions dans lesquelles il avait pu exercer sa mission et ses contrôles, et sur les résultats de ses travaux.

Les réponses montrent que le Commissaire aux comptes a pu exercer sa mission dans des conditions satisfaisantes. Il a certifié sans réserve les comptes sociaux de la Société.

Les informations communiquées dans le rapport du Directoire qui ont été analysées par votre Conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2025 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous vous proposons à notre tour d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2025, le projet d'affectation du résultat social ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

B – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance vous présente son Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.

1 Évolutions de la composition des comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 19 juin 2025, a décidé :

- ♦ d'élargir les attributions du comité des rémunérations aux questions relatives aux nominations et de le renommer « comité des rémunérations et des nominations ». Ce comité est désormais également chargé de l'examen, du suivi et de l'appréciation de la composition, des compétences et de l'honorabilité des membres du Conseil et de ses comités. Il examine en outre, préalablement à leur présentation en Conseil, les propositions de nomination ou de renouvellement des Membres du Conseil, du Directoire, ainsi que celles relatives aux fonctions de Président et Vice-président du Conseil et de Président du Directoire ;
- ♦ de renforcer sa gouvernance opérationnelle en matière de durabilité par la création d'un « comité durabilité ». Ce comité s'est vu confier l'ensemble des questions relatives à la durabilité, auparavant réparties entre les différents comités spécialisés du Conseil.

2 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Olivier RICHÉ	30/09/1955	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Président du Conseil de Surveillance, et, depuis le 19/06/2025, Membre de droit du Comité des rémunérations et des nominations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance – de la Société des Amis du Louvre Président du Comité d'audit et des risques : – de Conservateur Finance
Cyril LE TOUZÉ	16/06/1949	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Membre du Conseil de Surveillance, Président d'honneur, Président du Comité des risques et de pilotage, Membre du Comité d'audit, du Comité Financier et, depuis le 19/06/2025, Membre du Comité Durabilité et Membre de droit du Comité des rémunérations et des nominations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président du Conseil d'Administration : – de Conservateur Finance Vice-Président, Administrateur – de Toujours Mutuel
François MARTINEAU	11/06/1951	AGO 23/06/2022 FM : AGO 2027	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations et Président du Comité Durabilité (depuis le 19/06/2025) : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Vice-Président, Administrateur, Membre du Comité d'audit et du Comité des risques et de la coordination stratégique : – de la BRED Banque Populaire Administrateur : – de Conservateur Finance – de la Société des Amis de Ramatuelle Vice-Président et Administrateur : – de la SAMA (Société des Amis du Musée de l'Armée) Président de la Fondation d'Entreprise Le Conservateur

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Agnès CANARELLI	13/03/1962	AGO 12/06/2024 FM : AGO 2030	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Odile DE DAMAS NOTTIN	27/03/1960	AGO 17/06/2021 FM : AGO 2027	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité Financier et du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administratrice : – de l'Association Sommitale Malakoff Humanis (et Membre du bureau) – de Malakoff Humanis International Agirc-Arrco Membre du Comité des rémunérations : – de Colam Entreprendre
Dominique HARTOG	12/09/1954	AGO 29/06/2023 FM : AGO 2029	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité Financier, Membre du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Vice-Président et Administrateur : – de Conservateur Gestion Valor Administrateur : – de Conservateur Finance – de l'Association AED (loi 1901) Censeur : – de Conservateur Emploi Durable
Alexandre JEVAKHOFF	21/08/1952	AGO 23/06/2022 FM : AGO 2028	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des risques et de pilotage, Membre du Comité Financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SASU Elenac Vice-Président, Administrateur : – de l'Association culturelle orthodoxe russe (association Loi 1901) Administrateur : – de la société RIBER – de l'Association des écrivains combattants (association Loi 1901) – du Comité France – Turquie (association Loi 1901) Administrateur et Trésorier du Comité d'études : – de la Revue de la Défense nationale (association Loi 1901)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Patricia MICHAU	05/12/1957	AGO 29/06/2023 FM : AGO 2029	Membre du Conseil de Surveillance et, depuis le 19/06/2025, Membre du Comité Durabilité : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Co-gérante : – de la SARL JLM Expansion
Philippe MONDAN	08/07/1951	AGO 16/06/2020 FM : AGO 2026	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SAS Culture, Valeurs et Stratégie
Valérie PLAGNOL	06/04/1961	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'audit : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administratrice : – de Conservateur Finance – de Conservateur Gestion Valor Présidente : – du Cercle des Épargnants (association) <i>Fonction exercée : Membre du collège de la Commission de Régulation de l'Énergie</i>

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Arnaud POMEL	24/02/1969	AGO 17/06/2021 FM : AGO 2027	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président de : – RAISE Real Estate Investment Managers (REIM) Représentant permanent de : – RAISE REIM, Président de l'OPCI RAISE Immobilier – RAISE REIM, Président de l'OPCI RAISE Immobilier Impact – RAISE REIM, Président de la Société Immobilière du Bassin de la Villette – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Tolbiac – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Morère – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Bourg la Reine Gérant : – de la SCI CA & COE Membre du Conseil d'Administration : – de Sciences Po Alumni (association Loi 1901) – de L'Envol (association Loi 1901)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉLUS PAR LES SALARIÉS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Grégory FOURDRINIER	19/02/1980	29/10/2021 FM : Octobre 2027	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur Fonction : Gestionnaire indexation encaissement
Ony PIRIOU	25/06/1976	29/10/2021 FM : Octobre 2027	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur Représentant permanent des Associations Mutuelles Le Conservateur, Administrateur : – de Conservateur Finance Représentant permanent de Conservateur Finance, Administrateur : – de Conservateur Gestion Valor Administratrice, Secrétaire et Trésorière : – de la Fondation d'entreprise Le Conservateur Fonction : Directrice Veille et Stratégie

3 Composition du Directoire au 31 décembre 2025 et évolution de sa composition au 1^{er} janvier 2026

Au 31 décembre 2025, le Directoire était composé comme suit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT ⁽¹⁾	MANDATS EXERCÉS
Gilles ULRICH	30/12/1965	19/12/2024/ 31/12/2027	Président du Directoire
Marie-Hélène HODANGER	10/07/1961	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directrice Distribution, Juridique et Ressources Humaines</i>
Bruno LAMARD	24/03/1973	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur des Opérations</i>
Olivier MEUNIER	25/10/1979	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur Technique et Finance</i>

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Directoire est composé comme suit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT ⁽¹⁾	MANDATS EXERCÉS
Olivier MEUNIER	25/10/1979	25/09/2025/ 31/12/2027	Président du Directoire
Elisabeth FABRE	20/12/1971	17/12/2025/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directrice Distribution Juridique Conformité</i>
Bruno LAMARD	24/03/1973	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur des Opérations</i>
Aude SAVOPOULOS	22/01/1984	17/12/2025/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Secrétaire Générale</i>

Évolutions de la composition du Directoire au 1^{er} janvier 2026

Par décisions du 25 septembre 2025, le Conseil de Surveillance, connaissance prise du compte rendu du Comité des rémunérations et des nominations :

- ♦ a pris acte de la démission de Monsieur Gilles Ulrich de ses mandats de Président et de Membre du Directoire, à effet du 31 décembre 2025 inclus, ce dernier ayant par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2026, pris les fonctions de Directeur de la transformation et de l'innovation du Groupe ;
- ♦ a décidé, sur recommandation dudit comité, de nommer Monsieur Olivier Meunier aux fonctions de président du Directoire des Associations Mutuelles Le Conservateur, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pour la durée de son mandat de Membre du Directoire restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

(1) S'agissant de la fin de mandat des membres du Directoire : sous réserve du respect des dispositions de l'article 40.1 des statuts de la Société qui prévoient que chaque Membre du Directoire devra être âgé de moins de 65 ans. Si en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, le membre intéressé sera réputé démissionnaire d'office au plus tard lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie l'année de son 65^{ème} anniversaire et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Membre.

Par décision du 17 décembre 2025, le Conseil de Surveillance, connaissance prise du compte rendu du Comité des rémunérations et des nominations :

- ♦ a pris acte de la démission de Madame Marie-Hélène Hodanger de son mandat de Membre du Directoire, avec effet au 31 décembre 2025 inclus, en raison de l'approche de son 65^{ème} anniversaire, âge limite statutaire pour exercer les fonctions de Membre du Directoire. Madame Hodanger exerce par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2026, les fonctions de conseillère du Président du Directoire ;
- ♦ a approuvé les recommandations dudit Comité et décidé de nommer Mesdames Elisabeth Fabre et Aude Savopoulos, à effet du 1^{er} janvier 2026, en qualité de Membres du Directoire des Associations Mutuelles Le Conservateur pour la durée restant à courir des mandats des autres Membres, soit jusqu'au 31 décembre 2027 et selon des périmètres de responsabilité définis par le Directoire et correspondant à l'ancien périmètre de Madame Hodanger.

4 Décisions à prendre par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

1^{re} résolution – Approbation des comptes annuels sociaux

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport du Directoire sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé, sur le rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise, ainsi que sur celui du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'Assemblée Générale est également appelée à approuver (i) les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, (ii) à prendre acte des dotations par le Directoire des associations collectives d'épargne viagère au cours de l'exercice écoulé et, (iii) à affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

2^e résolution – Rapport spécial sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, à prendre acte des conclusions de ce rapport et à l'approuver en intégralité.

3^e résolution – Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2^e du Code des assurances

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Société par les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire, leurs conjoints, ascendants et descendants, à prendre acte des conclusions de ce rapport et à l'approuver en intégralité.

4^e résolution – Nomination de Monsieur Vincent Menez en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Conseil de Surveillance, statuant après avoir recueilli l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, l'Assemblée Générale, est invitée, après avoir pris acte de l'arrivée à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale du mandat de Monsieur Philippe Mondan, à nommer, en application de l'article 43 alinéa 1 des Statuts, Monsieur Vincent Menez, en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2032.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la politique de composition du Conseil, visant à assurer un équilibre des compétences, des expériences et des profils. Monsieur Vincent Menez bénéficie d'une expérience significative dans la direction générale de sociétés et dispose de compétences avérées notamment en matière financière, de trésorerie, de gestion des investissements et d'opérations de croissance externe. Au regard de son expérience et de son honorabilité, le Conseil a estimé que sa nomination contribuerait utilement aux travaux et à la qualité des délibérations du Conseil.

5^e résolution – Fixation des indemnités

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer, pour l'exercice 2026, sur le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances. Il vous est proposé d'augmenter le plafond de 10 000 euros et de le porter à 160 000 euros, afin de prendre en compte les évolutions liées aux comités spécialisés survenues en 2025.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser et vous invitons à voter favorablement aux résolutions qui vont vous être présentées.

Rapports du Commissaire aux comptes

☰ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS ☰ Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société d'assurance mutuelle à forme tontinière à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels au paragraphe « Principes comptables et méthode d'évaluation ».

4 Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Évaluation des provisions mathématiques

Note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels

POINT CLÉ DE L'AUDIT	RÉPONSE D'AUDIT APPORTÉE
<ul style="list-style-type: none">◆ Les provisions d'assurance vie, enregistrées au bilan pour un montant de 4 967,3 M€, correspondent aux encours cumulés des différentes associations en vie.◆ Elles sont évaluées en cumulant les annuités versées par les adhérents, les revenus des placements des associations, la dotation de rémunération complémentaire au titre de l'article 22 des statuts versés aux associations et l'ajustement des valeurs des placements des associations.◆ Les modalités d'évaluation des provisions d'assurance-vie sont décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux états financiers.◆ Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.	<p>Les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Vérifier la méthode de détermination de la provision de survie.◆ Analyser la récurrence des provisions mathématiques.◆ Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions statutaires et contractuelles.◆ Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques.

6 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion du Directoire, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre Société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs du 29 mai 2017.

7 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du Commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur par l'Assemblée Générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions intervenus depuis cette date.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 26 années depuis que la Société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

8 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Directoire.

9 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 7 mai 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA – Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société d'assurance mutuelle à forme tontinière, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'une convention entrant dans le champ d'application de l'article R. 322-57 du Code des assurances a été autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit d'un avenant au contrat de travail à durée indéterminée, à effet du 30 mai 2011 de M. Olivier Meunier, lequel avenant a été signé le 17 décembre 2025, après approbation par le Conseil de Surveillance lors de cette réunion de la même date.

L'avenant porte sur le point suivant :

- ♦ Augmentation de la durée du préavis, prévue par le contrat de travail, de six à douze mois. Compte tenu de la nomination de Monsieur Olivier Meunier en qualité de Président du Directoire des Associations Mutuelles Le Conservateur, à effet du 1^{er} janvier 2026, le contrat de travail a été suspendu à compter de cette même date et le demeurera durant toute la durée du mandat de Président du Directoire. Il continuera toutefois, en tant que mandataire social, à bénéficier des garanties prévues par les contrats de prévoyance conclus au bénéfice des salariés de la Société.

La convention est sans impact sur les comptes clos le 31 décembre 2025 des Associations Mutuelles Le Conservateur.

Paris La Défense, le 7 mai 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA – Associé

== RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
== PRÉVU PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE
== DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE
== DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ
== PAR SES ADMINISTRATEURS, SES DIRIGEANTS SALARIÉS
== ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS
== Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société d'assurance mutuelle à forme tontinière, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre Directoire nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Les conditions de souscription des contrats par les Administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont aux mieux identiques à celles proposées aux salariés et aux mandataires, à savoir sans frais de souscription. La rémunération des contrats est identique pour tous les Sociétaires : les catégories de personnes précitées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 10 avril 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA – Associé

Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

== ORDRE == DU JOUR

- ◆ Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- ◆ Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise,
- ◆ Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances et sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2° du même Code,
- ◆ Présentation du montant de la dotation attribuée par le Directoire en vertu de l'article 22 des Statuts,
- ◆ Approbation de ces comptes et conventions,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Nomination de Monsieur Vincent Menez en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- ◆ Fixation du montant global des indemnités allouées aux Membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2026,
- ◆ Information sur le montant des indemnités, frais et avantages versés aux mandataires sociaux visés au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances.

☰ TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 10 035,57 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle prend notamment acte des dotations des associations collectives d'épargne viagère, par le Directoire, pour un montant total de 36,4 M€ sur l'exercice, conformément aux articles 17 et 22 des Statuts.

Par ailleurs et conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, qui s'élèvent pour l'exercice 2025 à 31 338,48 euros, ainsi que la charge d'impôt correspondante qui s'élève à 7 834,62 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats visés au 2° de l'article R 322-57 IV. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise et constaté que le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Mondan arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide, en application de l'article 43 alinéa 1 des statuts, de nommer en remplacement Monsieur Vincent Menez en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2032.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide, pour l'année 2026, de porter le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des Membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 160 000 euros.





Comptes annuels 2025

Compte de résultat

- P. 40 > Compte technique
- P. 41 > Compte non technique

Bilan

- P. 42 > Actif
- P. 43 > Passif

Hors bilan

- P. 44 > Tableau des engagements reçus et donnés

Annexe aux comptes annuels

- P. 45 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice
- P. 45 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- P. 45 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
- P. 48 > Note 4 - Informations sur les postes du bilan,
du hors bilan et du compte de résultat
- P. 58 > Note 5 - Autres informations

Compte de résultat

COMPTE TECHNIQUE

EN EUROS	2025	2024
Primes	444 223 733,66	513 194 969,36
Produits des placements		
-> Revenus des placements	3 615 616,80	4 282 208,14
-> Autres produits des placements	105 749,06	344 784,39
-> Profits provenant de la réalisation des placements	936 127,16	270 904,64
Ajustement de valeur des actifs des associations	462 397 125,21	537 799 910,16
Autres produits techniques	14 547 271,76	14 775 207,41
Charges des sinistres		
-> Prestations et frais payés	-352 088 111,10	-335 318 466,16
-> Charges des provisions pour sinistres	-214 249,85	215 739,06
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques		
-> Provisions contrats en unités de compte	-292 288 746,51	-411 608 437,62
Participation aux résultats	-36 405 946,22	-36 577 765,30
Frais d'acquisition et d'administration		
-> Frais d'acquisition	-51 115 763,87	-53 909 575,99
-> Frais d'administration	-3 237 623,82	-5 292 110,72
Charges des placements		
-> Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3 103 822,89	-2 694 829,87
-> Autres charges des placements	-696 781,28	-121 166,78
-> Pertes provenant de la réalisation de placements	-63 863,65	-496 909,05
Ajustement de valeur des actifs des associations	-185 141 704,57	-222 588 045,08
Autres charges techniques	-531 317,70	-590 639,36
Transferts		
-> Produits des placements	-3 893 003,91	-4 279 971,87
RÉSULTAT TECHNIQUE	-2 955 311,72	-2 594 194,64

COMPTE NON TECHNIQUE

EN EUROS	2025	2024
Résultat technique de l'assurance-vie	-2 955 311,72	-2 594 194,64
Produits des placements alloués	3 893 003,91	4 279 971,87
Autres produits non techniques	8 350,00	8 500,00
Résultat exceptionnel		
-> Produits exceptionnels	68 262,71	300 512,19
-> Charges exceptionnelles	-1 042 256,20	-1 905 724,51
Impôt sur les bénéfices	37 986,87	-14 265,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 035,57	74 799,91

Bilan

ACTIF

EN EUROS	2025	2024
Actifs incorporels	4 265 117,52	5 628 286,21
Placements		
-> Terrains et constructions	5 101 004,89	5 434 784,83
-> Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 116 174,73	3 110 984,73
-> Autres placements	95 568 210,16	100 939 298,09
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats	4 940 274 409,11	4 620 801 966,28
Créances		
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 194 370,79	2 904 566,43
-> Personnel	46 437,00	95 892,00
Autres créances		
-> État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	54 803,96	30 934,97
-> Débiteurs divers	47 595 188,34	43 506 021,13
Autres actifs		
-> Actifs corporels d'exploitation	1 653 008,20	1 812 158,02
-> Comptes courants et caisse	38 701 851,28	25 993 983,09
Comptes de régularisation - Actif		
-> Intérêts et loyers acquis non échus	780 821,00	633 328,83
-> Autres comptes de régularisation	313 208,81	240 625,42
TOTAL DE L'ACTIF	5 140 664 605,79	4 811 132 830,03

PASSIF

EN EUROS	2025	2024
Capitaux propres		
-> Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	2 802 634,21	2 740 374,21
-> Autres réserves	64 848 667,96	64 773 868,05
-> Résultat de l'exercice	10 035,57	74 799,91
Provisions techniques brutes		
-> Provisions d'assurance-vie	4 968 740 278,20	4 644 659 040,13
-> Provisions pour sinistres	2 417 085,11	2 218 045,60
Provisions	459 273,00	477 073,00
Autres dettes		
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 146 120,95	32 737 985,75
-> Autres dettes :		
- Personnel	27 900,36	27 900,36
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	6 325 329,17	6 411 250,00
- Créanciers divers	61 776 494,62	55 857 359,84
Compte de régularisation - passif	1 110 786,64	1 155 133,18
TOTAL DU PASSIF	5 140 664 605,79	4 811 132 830,03

Hors bilan

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

EN EUROS	2025	2024
Engagements donnés		
-> Avals, cautions et garantie de crédit donnés	—	—
-> Titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	326 829 106,88	276 746 463,15

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Société a enregistré un nouveau record historique concernant les encours gérés, soit 5,2 Md€ au 31 décembre 2025.

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la Société ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs, du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Le règlement ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 a été appliqué sans que cette application n'emporte d'impact sur les comptes annuels et le résultat de l'exercice 2025 des Associations Mutuelles Le Conservateur.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leurs montants nets. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le résultat financier revenant aux différentes associations collectives d'épargne viagère étant désormais représenté dans l'ajustement de valeur des actifs.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en euros.

3.1 Placements

Placements immobiliers

En application des règlements CRC n°2002-10 et n°2004-06, la société applique, depuis le 1^{er} janvier 2005, la méthode par composants aux actifs immobiliers détenus en direct. La définition des composants ainsi que les parts de chaque composant dans l'actif immobilier

principal ont été déterminées à partir des évaluations effectuées par un expert immobilier indépendant.

Conformément au Code des assurances, les immeubles détenus en direct font l'objet d'une évaluation quinquennale par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

En ce qui concerne les valeurs de réalisation des parts dans des sociétés immobilières non cotées, elles sont certifiées annuellement par un expert sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ils sont évalués à chaque clôture annuelle selon la nature de l'activité de la Société :

- ♦ Conservateur Finance est évalué en tenant compte de l'actif net réévalué de la Société majoré d'un multiple lié au résultat de l'activité de titres pour compte propre, ce multiple ayant été évalué par un expert indépendant ;
- ♦ Les autres participations sont évaluées en se basant sur leur actif net réévalué à la clôture.

Autres placements

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement/livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2025.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats

Les placements représentant les engagements techniques figurent à l'actif pour leur valeur de réalisation sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

3.2 Provisions techniques

Provisions d'assurance-vie

Les provisions d'assurance-vie correspondent aux encours cumulés des différentes associations en vie.

Elles sont évaluées en cumulant les annuités versées par les adhérents, les revenus des placements des associations, la participation bénéficiaire versée aux associations et l'ajustement des valeurs des placements des associations.

Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux engagements non encore réglés des associations échues.

3.3 Primes

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 20 juin 1994, les primes sont enregistrées à l'encaissement et non à l'émission, en raison de l'évolution de l'avoir des associations en fonction des seuls versements encaissés.

3.4 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- ♦ Logiciels : 3 ans ou 5 ans ;
- ♦ Matériel informatique : 3 ans ou 5 ans ;
- ♦ Agencements, aménagements et installations : 10 ans ;
- ♦ Mobilier : 5 ans ou 10 ans.

3.5 Frais généraux

Frais généraux par nature

Les frais généraux des Associations Mutuelles Le Conservateur sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupe TVA dont cette Société est elle-même l'Administrateur. En conséquence, la Société comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par elle-même.

Cette répartition des frais communs en tant qu'Administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de cette Société, ils restent enregistrés dans sa comptabilité propre sans répartition aux autres Sociétés.

Frais généraux par destination

Conformément aux dispositions du Code des assurances, la Société ventile ses frais généraux par nature suivant plusieurs destinations :

- ♦ Frais d'acquisition ;
- ♦ Frais d'administration ;
- ♦ Frais de règlements ;
- ♦ Frais de placements ;
- ♦ Autres charges techniques.

La Société a pris l'option de ne pas affecter de frais généraux par nature en autres charges non techniques.

L'affectation des frais généraux par destination est effectuée par la tenue d'une comptabilité analytique.

3.6 Produits des placements transférés

Les produits des placements transférés résultent du rapport des capitaux propres sur les provisions techniques majorées des capitaux propres et des provisions pour risques et charges appliqué aux produits financiers nets de charges enregistrés au compte technique.

Le montant ainsi calculé correspond à la rémunération financière des fonds propres allouée au compte non technique.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Le bilan

4.1.1. Placements

a) Terrains et constructions :

EN EUROS	Montant brut en début d'exercice	Mouvements	Montant brut en fin d'exercice	Dotations aux amortissements	Montant cumulé des amortissements	Montant net au bilan
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	288 326,69	—	288 326,69	—	—	288 326,69
Terrains	297 851,84	—	297 851,84	—	—	297 851,84
Gros œuvre	3 269 190,35	—	3 269 190,35	53 517,90	802 233,12	2 466 957,23
Façades et toiture	757 178,79	—	757 178,79	6 621,11	529 376,70	227 802,09
Installations techniques	2 045 561,25	—	2 045 561,25	66 839,72	734 902,89	1 310 658,36
Agencements	2 730 326,36	4 608,00	2 734 934,36	211 409,21	2 225 525,68	509 408,68
Dépenses de 2 nd e catégorie	79 530,47	—	79 530,47	—	79 530,47	—
Agencements en cours	—	—	—	—	—	—
TOTAL	9 467 965,75	4 608,00	9 472 573,75	338 387,94	4 371 568,86	5 101 004,89

Les mouvements correspondent aux travaux effectués sur l'immeuble situé 59 rue de la Faisanderie 75016 Paris.

Les durées d'amortissement et la répartition par composants sont déterminées immeuble par immeuble. Pour les immeubles détenus en direct, la grille est la suivante :

IMMEUBLES	Gros œuvre		Façades et toiture		Installations techniques		Agencements	
	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie
59, rue de la Faisanderie 75016 Paris	55 %	80 ans	20 %	45 ans	15 %	30 ans	10 %	10 ans
4, rue Drogon 57000 Metz	45 %	50 ans	25 %	35 ans	20 %	30 ans	10 %	10 ans
146, avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon	45 %	50 ans	25 %	35 ans	20 %	30 ans	10 %	10 ans

b) Titres de propriété sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation :

Montant brut en début d'exercice	Mouvements		Montant brut en fin d'exercice
	Acquisitions	Cessions	
3 110 984,73	8 480,00	3 290,00	3 116 174,73

La provision pour dépréciation de 5 K€ constatée en 2024 a été reprise au titre de l'exercice 2025. Les créances rattachées aux participations et filiales s'élèvent à 963 425,43 euros.

Par ailleurs, la liste des filiales et participations est fournie par le tableau présenté en fin d'annexe.

c) Autres placements :

EN EUROS	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	Autres placements	TOTAL
Montant brut en fin d'exercice	30 732 294,30	64 102 084,81	733 831,05	95 568 210,16
Dotations aux amortissements sur les prix de remboursements	—	696 781,28	—	696 781,28
Reprise d'amortissements sur les prix de remboursements	—	101 099,06	—	101 099,06
Dotations aux provisions de l'exercice	—	—	—	—
Reprises de provisions de l'exercice	—	—	—	—
Montant cumulé des amortissements à la clôture	—	797 577,83	—	797 577,83
Montant cumulé des provisions à la clôture	—	—	—	—
Montant net au bilan	30 732 294,30	63 304 506,98	733 831,05	94 770 632,33

4.1.2. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats

EN EUROS	Montant brut en fin d'exercice hors ajustement des valeurs	Ajustement des valeurs	Montant net au bilan
Placements immobiliers	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	109 257 593,11	51 806 483,93	161 064 077,04
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 467 927 645,30	116 951 824,23	2 584 879 469,53
Autres OPCVM	1 451 762 273,94	90 609 290,11	1 542 371 564,05
Obligations et autres titres à revenu fixe	627 571 184,91	24 388 113,58	651 959 298,49
TOTAL	4 656 518 697,26	283 755 711,85	4 940 274 409,11



4.1.3. État récapitulatif des placements

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	9 472 573,75	5 101 004,89	33 567 902,03
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 116 174,73	3 116 174,73	17 857 175,74
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	—	—	—
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	30 732 294,30	30 732 294,30	30 760 800,94
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	64 102 084,81	63 304 506,98	61 899 483,34
6) Prêts hypothécaires	—	—	—
7) Autres prêts et effets assimilés	—	—	—
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	733 831,05	733 831,05	733 831,05
-> Pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	108 156 958,64	102 987 811,95	144 819 193,10
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	—	—	—
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	161 064 077,04	161 064 077,04	161 064 077,04
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 584 879 469,53	2 584 879 469,53	2 584 879 469,53
4. autres OPCVM	1 542 371 564,05	1 542 371 564,05	1 542 371 564,05
5. obligations et autres titres à revenu fixe	651 959 298,49	651 959 298,49	651 959 298,49
11) Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12) TOTAL	5 048 431 367,75	5 043 262 221,06	5 085 093 602,21

4.1.3. État récapitulatif des placements (suite)

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12) TOTAL	5 048 431 367,75	5 043 262 221,06	5 085 093 602,21
1. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	64 102 084,81	63 304 506,98	61 899 483,34
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	44 054 873,83	39 683 304,97	82 919 709,76
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	4 940 274 409,11	4 940 274 409,11	4 940 274 409,11
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	108 156 958,64	102 987 811,95	144 819 193,10
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	4 940 274 409,11	4 940 274 409,11	4 940 274 409,11
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	5 048 431 367,75	5 043 262 221,06	5 085 093 602,21
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	40 353 753,12	40 353 753,12	40 353 753,12

II : La valeur nette des obligations (63 305 K€) inclus la surcote/décote.

4.1.4. Créances et dettes selon leur durée résiduelle

EN EUROS	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus	TOTAL
CRÉANCES				
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 194 370,79	—	—	3 194 370,79
-> Personnel	46 437,00	—	—	46 437,00
Autres créances				
-> État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	54 803,96	—	—	54 803,96
-> Débiteurs divers	47 595 188,34	—	—	47 595 188,34
DETTES				
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 146 120,95	—	—	32 146 120,95
Autres dettes				
-> Personnel	27 900,36	—	—	27 900,36
-> État, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	6 325 329,17	—	—	6 325 329,17
-> Créanciers divers	55 224 898,62	—	6 551 596,00	61 776 494,62

Les débiteurs divers recouvrent, en principal, les éléments suivants :

Produits à recevoir	32 672 599,66€
Comptes courants des sociétés du Groupe	9 941 944,59€
Charges payées d'avance	4 497 337,63€

Les produits à recevoir comprennent le montant de la participation aux bénéfices que les associations doivent recevoir de la société de gestion au 31 décembre 2025 pour un montant de 31 792 491,54 euros.

Les charges à payer, rattachées aux créanciers divers, s'élèvent à 24 241 763,86 euros dont principalement :

-> Indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances	6 551 596,00€
-> Provision factures non parvenues	4 912 037,25€
-> Provision congés payés	2 563 787,66€
-> Provision pour intéressement	2 556 432,95€
-> Provision rémunérations et charges diverses	6 782 070,00€
-> Provision contribution sociale de solidarité	707 000,00€
-> Provision indemnités versées aux Administrateurs	168 840,00€

Outre les charges à payer, les créanciers divers comprennent la participation aux bénéfices que la société de gestion doit verser aux associations au 31 décembre 2025 pour un montant de 31 792 491,54 euros.

4.1.5. Immobilisations

EN EUROS	Montant brut début exercice	Mouvements exercice	Amortissements exercice		Montant cumulé amortissements	Montant net fin exercice
			Dotations	Reprises		
Corporelles	7 418 272,80	381 644,35	545 768,20	137 439,63	6 146 908,95	1 653 008,20
En cours	132 465,60	-132 465,60	—	—	—	—
TOTAL CORPORELLES	7 550 738,40	249 178,75	545 768,20	137 439,63	6 146 908,95	1 653 008,20
INCORPORELLES	21 241 019,73	1 045 132,58	2 408 301,27	—	18 021 034,79	4 265 117,52

4.1.6. Réserves et mouvements sur fonds propres

a) Le fonds d'établissement a été augmenté des droits d'adhésion de l'exercice 2025 pour un montant de 62 260,00 euros.

b) Détail des réserves :

- ♦ Réserve constituée au 31/12/1993 avant fiscalisation au droit commun pour un montant de 24 271 380,99 euros ;
- ♦ Réserve par accumulation des résultats fiscalisés pour 40 276 796,47 euros ;
- ♦ Réserve pour fonds de garantie pour 300 490,50 euros.

La réserve pour fonds de garantie a été augmentée de la somme de 26 804,50 euros, égale au montant de la régularisation de la cotisation en 2025. On rappelle que cette réserve est constituée par la moitié des appels de cotisations qui alimentent les ressources du fonds ; l'autre moitié des appels passe en résultat technique.

4.1.7. Provisions

Le stock de provisions pour contentieux s'élève à 459 273,00 euros au 31 décembre 2025 après une reprise nette de provision pour risques de 17 800,00 euros.

4.2 Le hors bilan

Engagements donnés

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus correspondent à l'engagement des Associations Mutuelles Le Conservateur à souscrire des titres de FCPR. Ces engagements s'élèvent à 326 829 106,88 euros au 31 décembre 2025.

Engagements reçus

Néant.

4.3 Le compte de résultat

4.3.1. Produits et charges des placements

EN EUROS	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	405 200,00	—	405 200,00
Revenus des placements immobiliers	—	1 172 621,40	1 172 621,40
Revenus des autres placements	—	2 037 795,40	2 037 795,40
Autres produits	—	101 099,06	101 099,06
Reprise provisions dépréciations de placements	—	4 650,00	4 650,00
Profits sur réalisation	—	892 758,36	892 758,36
Profits de change	—	43 368,80	43 368,80
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	405 200,00	4 252 293,02	4 657 493,02
Frais financiers	—	3 103 822,89	3 103 822,89
Autres charges	—	696 781,28	696 781,28
Pertes sur réalisation	—	8 619,01	8 619,01
Pertes de change	—	55 244,64	55 244,64
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	—	3 864 467,82	3 864 467,82

4.3.2. Charges des sinistres

-> Répartition de l'association 2025	351 499 802,00€
-> Frais de règlements	802 558,95€
TOTAL	352 302 360,95€

4.3.3. Divers

a) Autres produits techniques

-> Participation bénéficiaire du contrat Groupe décès	11 181 217,22€
-> Prélèvement frais de mensualisation sur cotisations	403 563,00€
-> Rétrocessions SICAV externes	2 962 491,54€
TOTAL	14 547 271,76€

b) Charges de gestion et commissions

Frais par destinations

• Charges de gestion

-> Frais d'acquisition	14 242 254,49€
-> Frais d'administration	3 343 873,18€
-> Frais de gestion des sinistres	802 558,95€
-> Frais de gestion des placements	3 099 978,71€
-> Autres charges techniques	301 481,06€
TOTAL	21 790 146,39€

• Commissions

-> Commissions d'acquisition	36 873 509,38€
-> Commissions d'encaissement	-106 249,36€
TOTAL	36 767 260,02€

c) Autres charges techniques

Ce poste comprend les frais par destination et autres charges techniques.

-> Autres charges	229 836,64€
TOTAL	229 836,64€

d) Charges de personnel

-> Salaires et traitements	5 072 422,25€
-> Charges sociales	2 294 878,78€
-> Autres	130 111,68€
TOTAL	7 497 412,71€

e) Primes brutes émises

-> Assurance directe en France	444 223 733,66€
-> Assurance directe dans la CEE (hors France)	—
-> Assurance directe hors CEE	—

4.3.4. Variation des provisions d'assurance-vie

-> Annuités versées par les adhérents	398 325 619,43€
-> Ajustement des valeurs (y.c revenus des associations)	277 255 420,64€
-> Dotation à la provision globale de gestion	—
-> Liquidation d'association de l'exercice	-351 499 802,00€
-> Participation aux bénéfices dotée au 31/12/2025	-31 792 491,56€
TOTAL	292 288 746,51€
-> Provision d'assurances-vie à la clôture	4 968 740 278,20€
- <i>dont participation aux bénéfices dotée au 31/12/2025</i>	-31 792 491,56€
-> Provision d'assurances-vie à l'ouverture	-4 644 659 040,13€
TOTAL	292 288 746,51€

La provision globale de gestion, qui s'élève à 1 430 553,58 euros, est en couverture des charges futures des contrats à primes uniques.

4.3.5. Produits exceptionnels

-> Agents créditeurs radiés	43 406,98€
-> Reprise provision pour litiges	22 500,00€
-> Autres	2 355,73€
TOTAL	68 262,71€

4.3.6. Charges exceptionnelles

-> Agents débiteurs radiés	38 087,96€
-> Paiement litiges et réclamations sensibles	990 542,60€
-> Dotation pour litiges	4 700,00€
-> Autres	8 925,64€
TOTAL	1 042 256,20€

4.3.7. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le résultat de l'exercice ne permet pas de dégager de participation en 2025.

4.3.8. Impôt sur les bénéficiaires

Charge fiscale imputée à l'exercice :

-> Partie afférente aux opérations ordinaires	289 569,39 €
-> Partie afférente aux opérations exceptionnelles	-251 582,52 €
TOTAL	37 986,87 €

NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Combinaison

En application de l'article L.345-2 du Code des assurances les comptes de la Société sont combinés avec ceux des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

5.2 Personnel et dirigeants

a) Engagements de retraite

Les engagements de retraite, charges comprises, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 468 902 euros.

Ces engagements sont évalués en application de la convention collective, dans l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié. Ils représentent les droits acquis à cette même date en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire annuel de chacun.

b) Effectifs

Le nombre de personnel actif mis à disposition au 31 décembre 2025 des Associations Mutuelles Le Conservateur par le groupement de fait s'élève à 221 dont 166 cadres et 55 non-cadres.

c) Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 168 840,00 euros a été constituée au titre des indemnités allouées aux Administrateurs de la Société pour l'exercice 2025.

5.3 Impôts sur les bénéficiaires

La société Les Associations Mutuelles Le Conservateur est membre d'un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. La société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur est la société tête de Groupe et assure la détermination du résultat d'ensemble et de paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe, composé des sociétés Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Conservateur Patrimoine et Conservateur Assurances Immobilier.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les Sociétés membres, la charge d'impôt sur les sociétés est calculée par chaque Société comme si elle était imposée séparément.

La différence éventuelle entre l'impôt ainsi déterminé et l'impôt effectivement supporté par le Groupe est enregistrée en créance ou en dette envers la Société tête de Groupe.

Dans ce cadre, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, la société Les Associations Mutuelles Le Conservateur a constaté un produit d'impôt de 38 K€.

5.4 Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 s'élèvent à 62 440 euros HT. Aucune mission de conseil et prestations de service n'a été effectuée en 2025, d'où l'absence d'honoraires sur ces éléments.

5.4 Tableau des filiales et participations

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	
	1. Conservateur Finance	2. Conservateur Patrimoine
Capital	9 000 000 €	982 960 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	5 704 693 €	40 001 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	33,77 %	1 %
Valeurs comptables des titres détenus		
-> Brute	3 106 335 €	9 840 €
-> Nette	3 106 335 €	9 840 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	—	—
Montant des cautions et avals donnés par la Société	—	—
Chiffre d'affaires hors taxes 2025	3 958 566 €	1 395 630 €
Résultat 2025	1 021 364 €	-230 980 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	405 200 €	—

Le siège social de Conservateur Finance et Conservateur Patrimoine se situe 59, rue de la Faisanderie 75116 Paris.

5.5 Situation des associations en cas de vie Présentation par année de constitution (en euros)

	En 2006	En 2007	En 2008	En 2009	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015
AVOIR DES ASSOCIATIONS										
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2025	350 987 863,86	345 182 125,00	339 889 209,51	343 786 316,62	389 223 422,69	360 610 299,92	339 690 447,98	358 559 908,84	344 169 467,23	343 796 514,82
Cotisations de l'exercice nettes de taxes et de frais de gestion	18 030 249,99	22 349 749,60	6 430 501,53	5 677 159,34	5 598 794,15	5 451 091,85	5 196 225,54	12 762 171,90	36 975 111,78	60 872 513,71
Revenus des placements	3 007 238,72	3 695 164,87	1 568 349,27	-351 144,35	73 871,22	-487 610,39	-310 272,16	70 522,15	-394 340,52	256 568,98
Ajustement des valeurs	8 171 541,88	9 226 853,20	12 061 119,84	18 900 200,55	23 444 531,05	23 782 017,46	22 480 847,77	25 035 253,86	26 340 031,53	28 356 905,35
Clôture de l'exercice nette au 31/12/2025	380 196 894,45	380 453 892,67	359 949 180,15	368 012 532,16	418 340 619,11	389 355 798,84	367 057 249,13	396 427 856,75	407 090 270,02	433 282 502,86
VALEURS REPRÉSENTATIVES DE L'AVOIR DES ASSOCIATIONS										
Valeurs mobilières	366 960 201,02	363 028 807,51	358 587 274,77	366 693 103,47	417 024 035,78	388 104 169,27	365 907 458,17	395 171 766,00	407 618 519,82	434 428 888,51
Liquidités	13 236 693,43	17 425 085,16	1 361 905,38	1 319 428,69	1 316 583,33	1 251 629,57	1 149 790,96	1 256 090,75	-528 249,80	-1 146 385,65
TOTAL	380 196 894,45	380 453 892,67	359 949 180,15	368 012 532,16	418 340 619,11	389 355 798,84	367 057 249,13	396 427 856,75	407 090 270,02	433 282 502,86

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024	En 2025	Ensemble des associations en cours à la clôture de l'exercice
AVOIR DES ASSOCIATIONS											
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2025	255 911 542,30	196 612 396,80	170 434 104,15	114 222 720,84	15 057 053,85	11 482 362,78	8 063 162,69	4 600 077,08	2 091 137,62	0,00	4 294 370 134,58
Cotisations de l'exercice nettes de taxes et de frais de gestion	83 044 807,89	48 508 462,89	38 755 384,86	29 363 577,72	6 773 705,28	4 251 700,79	2 814 949,24	2 205 436,72	1 835 882,77	1 978 087,73	398 875 565,26
Revenus des placements	183 467,71	140 421,06	174 501,33	199 786,94	58 029,87	106 954,68	91 574,96	93 579,57	2 594,72	675,32	8 179 933,95
Ajustement des valeurs	22 461 807,55	16 572 592,23	14 672 185,75	9 862 198,09	1 547 937,33	1 219 063,65	847 305,71	527 095,49	271 482,63	103 119,91	265 884 090,83
Clôture de l'exercice nette au 31/12/2025	361 601 625,45	261 833 872,98	224 036 176,09	153 648 283,59	23 436 726,33	17 060 081,90	11 816 992,60	7 426 188,86	4 201 097,74	2 081 882,96	4 967 309 724,62
VALEURS REPRÉSENTATIVES DE L'AVOIR DES ASSOCIATIONS											
Valeurs mobilières	365 833 392,79	263 873 620,74	225 611 146,13	154 745 847,67	23 685 744,61	17 180 671,10	11 838 256,86	7 588 274,67	4 225 895,91	2 167 334,31	4 940 274 409,11
Liquidités	-4 231 767,34	-2 039 747,76	-1 574 970,04	-1 097 564,08	-249 018,28	-120 589,20	-21 264,26	-162 085,81	-24 798,17	-85 451,35	27 035 315,51
TOTAL	361 601 625,45	261 833 872,98	224 036 176,09	153 648 283,59	23 436 726,33	17 060 081,90	11 816 992,60	7 426 188,86	4 201 097,74	2 081 882,96	4 967 309 724,62



59, rue de la Faisanderie
75116 Paris

conservateur.fr



Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Société à forme tontinière,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00 – Site internet : conservateur.fr

Crédits photos : © Thomas Laisné, Yann Pirou.

